

# ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 36/015/2006 - ÉFAI

17 octobre 2006

Action complémentaire sur l'AU 259/06 (AMR 36/013/2006, 28 septembre 2006)

## Crainces pour la sécurité / Menaces de mort

HAÏTI

**Evel Fanfan (h), avocat défenseur des droits humains et président de l'Association des universitaires motivés pour une Haïti de droit (AUMOHD)**  
**Cenia Joseph (f), son épouse, et leurs deux enfants**  
**Colin Reginal (h), secrétaire exécutif adjoint de l'AUMOHD**  
**d'autres membres de l'AUMOHD**  
**les membres du Conseil communautaire de droits humains de Grand Ravine (CCDH-GR)**

### Nouvelle personne menacée :

**Montes Plaisimé (h), responsable des relations publiques de l'AUMOHD**

Evel Fanfan et la famille de cet avocat spécialisé dans la défense des droits humains ont de nouveau été la cible d'actes d'intimidation et de harcèlement. Amnesty International craint toujours pour leur vie et estime que la Police nationale d'Haïti ne leur apporte pas un soutien et une protection suffisants. D'autres membres de l'organisation que préside Evel Fanfan, l'Association des universitaires motivés pour une Haïti de droit (AUMOHD), pourraient également être en grand danger.

Le 14 octobre, à 10h00 du matin, un quatre-quatre aux vitres fumées et dépourvu de plaques d'immatriculation s'est garé devant les locaux de l'AUMOHD. Les vitres se sont baissées et quatre inconnus, portant des lunettes noires, ont commencé à observer les bureaux de l'AUMOHD. Le personnel de l'association a contacté la police, mais celle-ci ne serait pas intervenue. Le 7 octobre, peu avant midi, ce véhicule était déjà passé devant les locaux de l'organisation à plusieurs reprises, en roulant à vitesse réduite.

La famille d'Evel Fanfan a également fait l'objet de manœuvres d'intimidation. En effet, le 28 septembre, un inconnu s'est présenté à l'école de son fils, âgé de sept ans, dans le but manifeste d'enlever l'enfant.

Colin Reginal, secrétaire exécutif adjoint de l'AUMOHD, et Montes Plaisimé, responsable des relations publiques de l'association, sont peut-être également en danger, car ils participent à des procédures judiciaires concernant des tueries survenues dans les quartiers de Martissant et de Grand Ravine, qui auraient été perpétrées par un groupe armé agissant avec l'aide de policiers. Bruner Esterne, défenseur des droits humains, a été assassiné le 21 septembre, manifestement parce qu'il avait assisté à une de ces tueries (voir l'AU 259/06, AMR 36/013/2006, 28 septembre 2006).

### **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par les actes d'intimidation récemment perpétrés contre Evel Fanfan et ses proches ainsi que d'autres membres de l'AUMOHD ;
- exhortez les autorités à faire bénéficier ces personnes et leurs proches d'une protection adaptée et à garantir leur sécurité, conformément à leurs souhaits ;
- priez les autorités de mener sans délai des investigations approfondies et impartiales sur les menaces de mort et les tentatives d'intimidation dont Evel Fanfan et l'AUMOHD ont fait l'objet, d'en rendre les conclusions publiques et de déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements ;
- exhortez-les également à mener dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et impartiale sur l'assassinat de Bruner Esterne, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire en justice les responsables présumés ;

- engagez-les à diligenter des investigations approfondies et impartiales sur les homicides et incendies des 20 et 21 août 2005 et du 6 juillet 2006 à Martissant et Grand Ravine, d'en publier les conclusions et de déférer à la justice les responsables présumés ;  
- rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles.

**APPELS À :**

Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti :

Monsieur Mario Andresol

Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti

Grand Quartier Général de la police, 12 rue Oscar Pacot, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

**Fax : + 509 245 7374 Formule d'appel : Monsieur le Directeur Général,**

Président de la République :

Monsieur René Garcia Préval

Président de la République d'Haïti,

Palais National, Champ de Mars, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

**Fax: + 509 228 2396**

**Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,**

Premier ministre :

Monsieur Jacques Édouard Alexis

Ministère de l'Intérieur, Villa d'Accueil, Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, HAITI (W.I.)

**Fax: + 509 249 5561**

**Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,**

Ministre de la Justice et de la Sécurité publique :

Monsieur René Magloire

Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, 19 Avenue Charles Sumner, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

**Fax: + 509 245 0474**

**Formule d'appel : Monsieur le Ministre,**

**COPIES À :**

Représentant spécial des Nations unies :

Mr Edmont Mulet

Special Representative of the Secretary-General

United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)

385 NW Ave. 557, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. , Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

**Fax: + 509 244 3512**

**Formule d'appel : Dear Special Representative Mulet, / Monsieur le Représentant spécial,**

Organisation de défense des droits humains :

Association des Universitaires Motivés pour une Haïti de Droit

Delmas 47, no. 4, Port-au-Prince, Haïti

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 28 NOVEMBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*